

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2020
DU C.C.A.S DE LA VILLE DU BEAUSSET**

I Cadre général :

Conformément à la réglementation en vigueur, le budget primitif de l'année doit être accompagné d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation sera mise en ligne sur le site de la Commune du Beausset.

Les grandes lignes du budget primitif ont été définies lors du débat d'orientation budgétaire présenté le 03 décembre 2019. Elles se traduisent par la maîtrise des charges liées au fonctionnement du CCAS et de la revalorisation des aides facultatives compte tenu de l'accroissement de la population (9 907 habitants au 1^{er} janvier 2020 – communiqué Insee).

II Budget Primitif 2020 :

Le budget 2020 présente une augmentation de 4,55 % comparé au budget primitif 2019, et se résume comme suit :

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	ECART BP 2019/2020 %
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 002.61	186 028.20	4.51%
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 472.65	20 426.45	4.90%
BUDGET TOTAL	197 475.26	206 454.65	4.55%

A - Section de fonctionnement :

Les dépenses :

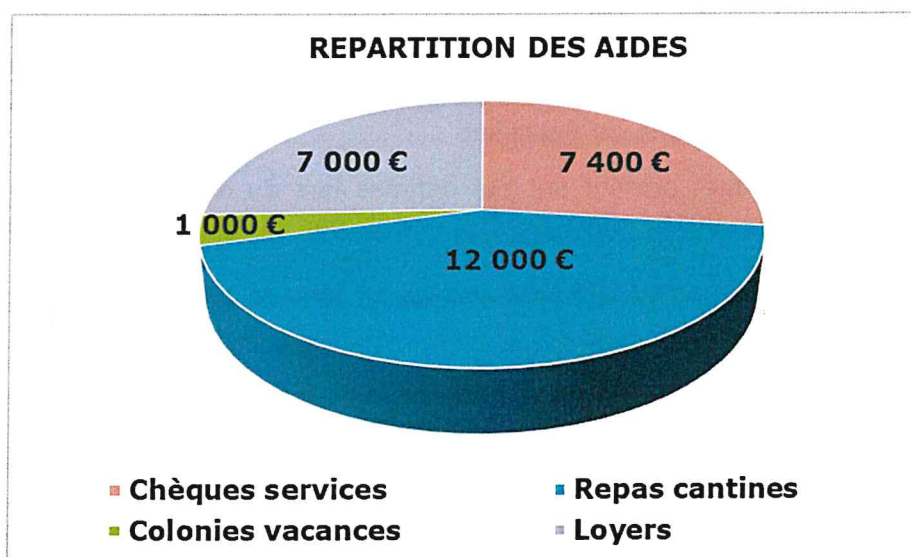
La présentation de la vue d'ensemble ci-dessous fait ressortir une évolution de +4,51% des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020	ECART BP 2019/2020 %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 500	20 600	20 600	0.00%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	105 300	106 800	106 800	0.00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 100	47 550	53 500	12.51%
022 - DEPENSES IMPREVUES	4 442	1 532	4 174	172.47%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	1 662	1 521	954	-37.27%
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS	179 004	178 003	186 028	4.51%

Le chapitre 011 d'un montant de 20 600 € (identique à 2019), comprend les dépenses liées au bon fonctionnement du CCAS à savoir, les fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les primes d'assurances, les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, ainsi que les prestations sur les chèques services.

Le chapitre 012 pour 106 800 € concerne les charges de personnel et tiens compte des évolutions indiciaires.

Le chapitre 65 s'élève à 53 500 € et regroupe les aides facultatives attribuées par le CCAS et se décompose de la façon suivante :



L'évolution de ce poste de +12,51 %, devrait faire face aux nouvelles demandes liées à l'accroissement de la population sur la Commune.

Sont également compris dans ce chapitre les subventions accordées aux associations pour un montant de 26 100 € octroyée comme suit :

- CROIX ROUGE aides aux personnes en difficulté pour 1 500 €
- SECOURS CATHOLIQUE Aides aux personnes en difficulté pour 2 500 €
- France ALZHEIMER intervention sociale lutte contre la maladie pour 100 €
- CRECHE LOU PITCHOUN pour 22 000 €

Les autres charges, regroupent les dotations aux amortissements pour un montant 954 € ainsi qu'un crédit de 4 174,20 € correspondant aux dépenses imprévues.

Les recettes :

Le budget devant être parfaitement équilibré les recettes prévisionnelles 2020 détaillées ci-dessous, sont assurées essentiellement par le versement de la subvention de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	BP 2020	ECART BP 2019/2020 %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE				
70 - PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	8 000	7 000	7 000	0.00%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 400	140 600	140 600	0.00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 604	30 403	38 428	26.40%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS	179 004	178 003	186 028	4.51%

Les recettes proviennent du tiers de la vente des concessions ci subvention de la commune à hauteur de 137 000 € (identique à 2019), d'une participation du Département (3 600,00 €) pour l'instruction des dossiers RSA, et enfin le report de l'excédent 2019 pour 38 428,20 € (repris par anticipation au budget primitif 2020).

B – Section d'investissement :

Les dépenses :

Un crédit de 20 426,45 € est inscrit et sera destiné pour 19 000 € à l'équipement en mobilier ou matériel du C.C.A.S, et de 1 426,45 € pour les dépenses imprévues.

Les recettes :

L'équilibre est réalisé par l'excédent d'investissement de 19 472,45 €, et de l'amortissement pour 954 €.

Envoyé en préfecture le 17/01/2020

Reçu en préfecture le 17/01/2020

Affiché le



ID : 083-268301009-20200115-20200115003-DE